

Conditions générales

Céline RAMASSAMY -Nos toutous et nous (Entreprise Individuelle, TVA non applicable, art. 293B du CGI)

06.61.91.20.61 contact@nostoutousetnous.fr

37 rue de l'Octroi, 63520 SAINT-DIER-D'Auvergne

N° SIRET 81789604600023 code APE 9609Z

Adhésion au service de médiation FNAE, 29 rue Sadi Carnot Rambouillet 78120 France

Assurée à titre professionnel chez Maïf sous le N° 8112060K

Conseils en nutrition, micronutrition et naturopathie animalière. Pet-sitting dans un périmètre de 15 kms autour de Saint-Dier-d'Auvergne. Formation chiens catégorisés.

Prix des services et modalités

Voir le document avec les tarifs inclus dans chaque mail contenant un devis, ainsi que sur le site internet nostoutousetnous.fr

Paiement préalable à prestation par virement. Prestation en présentiel : paiement chèque ou espèces accepté, sauf formation chiens catégorisés (paiement préalable requis)

Facture acquittée remise dès réception intégral du paiement.

Droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation.

Toutefois, lorsque la prestation de services est pleinement exécutée avant la fin de ce délai, et que son exécution a commencé après accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation, ce dernier ne pourra plus exercer ce droit.

En réservant une prestation dont l'exécution débute avant la fin du délai de quatorze (14) jours, le client reconnaît expressément :

demander l'exécution immédiate de la prestation,

renoncer à son droit de rétractation.

Droit applicable – Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en priorité.

À défaut d'accord amiable, et conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client peut saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles collectées (nom et adresse email) sont utilisées uniquement pour :

l'envoi de contenus numériques gratuits,

la communication d'informations commerciales ou événementielles liées à l'activité de Céline RAMASSAMY.

Ces données sont conservées tant que le client n'exerce pas son droit de suppression.

Les données ne sont **jamais revendues** à des tiers.

Conformément au RGPD, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données, ainsi que d'un droit de s'opposer à l'envoi de communications commerciales en cliquant sur le lien de désinscription présent dans chaque email.

Refus légal de prestation

Céline RAMASSAMY se réserve le droit de refuser une prestation en cas d'agressivité d'un animal ou d'un état de santé trop préoccupant, nécessitant une présence vétérinaire constante.

Toute prestation est due. Exceptions : décès de l'animal, hospitalisation ou décès du propriétaire.

Céline RAMASSAMY se réserve le droit de cesser prestement le rendez-vous en cas de violence physique de la part du client sur l'animal, mais aussi en cas de manque de respect envers la prestataire de service. La prestation est alors due, quelle que soit sa durée.

Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal sera dû si la facture définitive n'est pas réglée à sa date d'échéance. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

Délais de livraison des services :

Selon disponibilités en cours pour les consultations.

Pet-sitting : La prestation est réglée au moins 10 jours à l'avance et due en totalité, même en cas de désistement ou raccourcissement de la prestation par le.s propriétaire.s des animaux confiés.

Majoration de 50 % en cas de rallongement de la durée de la prestation.

Accompagnement : la prestation est réglée en avance et reste due en cas de désistement à la dernière minute.

Le contrat est considéré validé à la réception du paiement.

Responsabilités :

Un prestataire en services pour animaux n'est pas tenu à une obligation de résultats, ceux-ci dépendent du travail en aval du propriétaire de l'animal.

Céline RAMASSAMY ne peut être tenue responsable des dommages de toute nature survenue à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client. Le mobilier fragile ou à risque doit être protégé en conséquence, et les pièces interdites à l'animal fermées convenablement.

La responsabilité de Céline RAMASSAMY ne saurait être engagée en cas de fugue de l'animal ayant accès à l'extérieur, ni en cas du décès de celui-ci.

Traitements médicaux : uniquement sur ordonnance en vigueur. Céline RAMASSAMY ne sera pas tenue responsable de l'aggravation de l'état de l'animal si le traitement n'est pas adapté.

En cas de nécessité d'intervention d'un.e professionnel.le de la santé animale durant la prestation, le propriétaire sera immédiatement et préalablement prévenu sauf en cas d'urgence vitale (auquel cas il sera prévenu une fois l'animal en sécurité).

En cas de décès de l'animal, le propriétaire sera prévenu et donnera sa volonté.

En cas d'impossibilité de la part de Céline RAMASSAMY d'assurer tout ou partie de la prestation, celle-ci se charge de trouver un éventuel remplaçant avec l'accord du client, qui peut également reporter la prestation ultérieurement ou bien demander l'annulation du contrat de prestation de service.

Obligations et engagements du client du client :

En consultation :

- Respect des personnes présentes, et des animaux
- Interdiction formelle d'utiliser du matériel dit coercitif (collier électrique ou à pointe, tout matériel destiné à effrayer l'animal)
- interdiction de fumer pendant la durée de la prestation en présentiel (fin de la prestation immédiate en cas de non-respect, paiement dû en intégralité)

Conditions Générales de Vente

Céline RAMASSAMY – Nos tous et nous

Entreprise Individuelle, TVA non applicable, art. 293B du CGI

SIRET : 81789604600023 – Code APE : 9609Z

Adresse : 37 rue de l'Octroi, 63520 Saint-Dier-d'Auvergne

Téléphone : 06.61.91.20.61 – Email : contact@nostoutousenous.fr

Assurance professionnelle : Maïf N° 8112060K

Adhésion au service de médiation FNAE, 29 rue Sadi Carnot, 78120 Rambouillet

Activités : conseils en nutrition, micronutrition et naturopathie animale, pet-sitting (15 km autour de Saint-Dier-d'Auvergne), formation chiens catégorisés

1. Prix et modalités de paiement

Les tarifs sont communiqués dans chaque mail contenant un devis et sur le site nostoutousenous.fr.

- Paiement préalable à la prestation par virement.
- Prestation en présentiel : paiement par chèque ou espèces accepté (sauf formation chiens catégorisés : paiement préalable requis).
- La facture acquittée est remise dès réception intégrale du paiement.
- Le contrat est considéré validé à la réception du paiement.

2. Droit de rétractation

- Conformément à la loi, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.
- Exception pour prestations rapides : si la prestation est exécutée avant la fin du délai, et après accord exprès du client, ce dernier renonce à son droit de rétractation.
- Le client reconnaît expressément :
 - demander l'exécution immédiate de la prestation,
 - renoncer à son droit de rétractation.

3. Droit applicable et litiges

- Les CGV sont soumises au droit français.
- Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en priorité.
- À défaut d'accord amiable, le client peut saisir les juridictions compétentes selon le Code de procédure civile, ou la juridiction du lieu de domicile au moment de la conclusion du contrat ou du fait dommageable.

4. Protection des données personnelles (RGPD)

- Données collectées : prénom et adresse email.
- Finalité : envoi de contenus gratuits et informations commerciales ou événementielles liées à l'activité.
- Conservation : tant que le client n'exerce pas son droit de suppression.
- Les données ne sont jamais revendues à des tiers.
- Le client peut à tout moment : accéder, modifier, supprimer ses données ou s'opposer à l'envoi de communications commerciales via le lien de désinscription présent dans chaque email.

5. Refus légal de prestation

- Refus possible en cas d'agressivité de l'animal ou état de santé préoccupant nécessitant présence vétérinaire.
- Toute prestation est due, sauf : décès de l'animal, hospitalisation ou décès du propriétaire.
- Cessation immédiate possible en cas de violence physique du client ou manque de respect envers la prestataire : prestation due quelle que soit sa durée.

6. Retard de paiement

- Pénalité de retard : trois fois le taux d'intérêt légal, calculée sur le montant restant dû, à compter de la date d'échéance.
- Indemnité forfaitaire : 40 € au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I al. 12 et D. 441-5 du Code de commerce).

7. Délais de livraison des services

- Selon disponibilités.
- Pet-sitting : paiement au moins 10 jours à l'avance, dû en totalité même en cas de désistement ou raccourcissement.
- Majoration de 50 % en cas de prolongation de la prestation.
- Accompagnement : paiement en avance, dû même en cas de désistement à la dernière minute.

8. Responsabilités

- Aucune obligation de résultat ; dépend du travail du propriétaire.
- Non-responsabilité : dommages à l'animal ou causés par lui lorsqu'il est seul, fugue, décès, ou dommages au mobilier.
- Traitements médicaux : uniquement sur ordonnance, non-responsabilité en cas d'aggravation si traitement inadapté.
- Intervention vétérinaire : prévenu immédiatement, sauf urgence vitale.
- Impossibilité de prestation : la prestataire cherche un remplaçant ou reporte la prestation avec accord du client.

9. Obligations et engagements du client

- Respect des personnes et des animaux.
- Interdiction de matériel coercitif (collier électrique ou à pointe, matériel destiné à effrayer).
- Interdiction de fumer pendant la prestation (fin immédiate en cas de non-respect, paiement dû intégralement).

Pet-sitting

Voir document dédié avec le contrat ou le devis.